

OSIRIS C'EST QUOI ? ET POURQUOI ?



OSIRIS est l'abréviation de "Organisation du Système d'Information des RISques".

C'est un outil informatique qui permet de signaler et gérer des événements indésirables associés aux soins. Ses buts sont de :

- recenser
- analyser
- et mettre en place des actions correctives pour éviter que ces événements indésirables ne se reproduisent.

QUI PEUT DÉCLARER DANS OSIRIS ?

→ **TOUT PROFESSIONNEL DE SANTÉ**
travaillant à l'hôpital

QU'EST-CE QU'UN ÉVÉNEMENT ASSOCIÉ AUX SOINS ?

L'Article L413-14 dit que :

"Tout professionnel de santé ayant constaté une infection associée aux soins dont une infection nosocomiale ou tout événement indésirable grave associé aux soins réalisés lors d'investigation, de traitement, d'actes médicaux y compris esthétique ou d'action de prévention doit déclarer".

QU'EST-CE QU'UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE ASSOCIÉ AUX SOINS ?

Art. R. 1413-67 :

"Un événement indésirable grave associé à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale."

CHARTRE DE NON-SANCTION

L'AP-HP s'engage à ne pas sanctionner les professionnels de santé qui déclarent en EIAS, ce principe de non-sanction trouvant sa limite en cas de manquement délibéré aux règles de sécurité.

QUE DEVIENT VOTRE DÉCLARATION ?

Différentes personnes ont accès à votre fiche :

- Le gestionnaire de risque a accès à toutes les fiches OSIRIS.
- Le gestionnaire d'événement analyse et coordonne les investigations sur les fiches qui correspondent à sa catégorie.
- Les correspondants de service lisent et précisent les fiches qui correspondent à leur service.

Dès le traitement de la fiche, un retour d'information individuel au déclarant ou collectif par l'encadrement du service est réalisé :



Pour ce faire, il faut indiquer **votre adresse e-mail AP-HP** si vous en possédez une **sur la fiche OSIRIS**. Dans le cas contraire, la réponse sera faite à l'encadrement du service.

Validation d'une fiche :

le nom du patient est anonymisé, mais pas celui du déclarant.

Transmission d'une fiche traitée et clôturée :

anonymisation complète du déclarant et du patient.

Contacts

Dr Joaquim MATEO

*Coordonnateur médical des risques
associés aux soins*

☎ DECT : 5 51 21

joaquim.mateo@aphp.fr

Véronique LE GALL

*Gestionnaire de risques
Direction Qualité - Gestion des risques - Usagers*

☎ 01 49 95 60 11 ou 06 09 08 11 74

veronique.legall@aphp.fr

Laura DOL

Assistante Qualité - Gestion des risques - Usagers

☎ 01 49 95 69 65

laura.dol@aphp.fr



OSIRIS

Signaler
les événements
indésirables associés
aux soins
pour améliorer
la sécurité du patient
à l'hôpital

QUE FAUT-IL DÉCLARER DANS OSIRIS ?

→ Un "événement indésirable ASSOCIÉ AUX SOINS"

Types d'événements ASSOCIÉS AUX SOINS	Exemples <ul style="list-style-type: none"> • Erreur de côté en chirurgie • Chute du patient • Erreur médicamenteuse : posologie, dispensation, administration... • Stérilisation : Instrumentation, dispositifs médicaux réutilisables indisponibles, etc.
Événements liés aux examens de laboratoire ou de radiologie	Tous les dysfonctionnements liés aux demandes de RDV, retard de prise en charge des examens de laboratoire, de radiologie
ERREUR D'IDENTITÉ	Usurpation, écrasement, identification multiple (doublon), faute d'orthographe, erreur date de naissance

Des exemples de situation sont mentionnés dans la fiche OSIRIS dès que vous avez sélectionné la catégorie.

IL NE FAUT PAS DÉCLARER dans OSIRIS des événements ou dysfonctionnements NON ASSOCIÉS AUX SOINS

Types d'événements NON ASSOCIÉS AUX SOINS	Exemples <ul style="list-style-type: none"> • Transports externes • prise électrique, climatisation, chauffage, • pannes informatiques, équipements médico-chirurgicaux, hôteliers
---	---

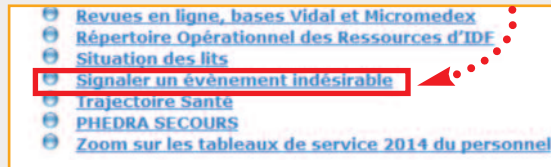
Mais utiliser les logiciels de demande de réparation des services concernés :

- Équipements biomédicaux ou hôteliers : ASSETPLUS
- Interventions Informatiques : ☎ 31
 - LRB-FWD : informatique.support@lrp.aphp.fr
 - SLS : informatique.support@sls.aphp.fr
- Interventions services techniques
 - LRB-FWD : APH ☎ 50
 - SLS : AP-HP - ATI ☎ 2 45 67
- Éléments indésirables relatifs aux transports externes : PTAH

COMMENT DÉCLARER ?

→ Pour accéder à OSIRIS :

Sur la page d'accueil intranet, cliquez ici



Vous devez impérativement remplir **cette rubrique**



Inscrire ici votre courriel AP-HP

→ Pour remplir une fiche :

Choisissez une catégorie
 correspondant à ce que vous souhaitez signaler.
 Évitez la catégorie "autre".

Des exemples de situations
 apparaissent dans chaque fiche.

Si votre événement ne correspond pas, il faut changer de catégorie.

Renseignez ensuite les différentes rubriques en donnant, si possible, des faits précis. Ne pas inscrire d'identité.

Cliquez sur  et votre déclaration est envoyée automatiquement au chef de service, à l'encadrement du service et au gestionnaire d'événement de la catégorie.